

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Convention d'accueil pour une séquence d'observation en immersion au lycée Anne VEAUTE dans le cadre des parcours de découverte des métiers et des formations			
Adresse		46 bd Magenta 81100 CASTRES Téléphone : 05.63.59.08.53			
Contact		Mél : ministages.anneveaute@ac-toulouse.fr Tél : 05.62.13.17.00			
Informations concernant l'élève stagiaire					
Etablissement d'origine		Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Mél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Responsable suivi mini stages : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Chef d'établissement ou adjoint : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
Elève stagiaire		Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Classe : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Téléphone portable : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
Responsable(s) de l'élève stagiaire		Mme/ M. : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Mél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
Si un professeur ou un AESH de l'établissement d'origine vient accompagner un (des) élève(s) lors d'un mini stage Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Fonction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.					
Formation demandée :					
CAP : ☐ Ortho Prothèse ☐ Métiers de la coiffure		BAC PRO : ☐ Métiers du Commerce et de la Vente ☐ Métiers de l'Accueil ☐ Technicien d'Appareillage Orthopédique ☐ Opticien Lunetier ☐ ASSP		BTS : ☐ Prothésiste ☐ Orthésiste ☐ Opticien Lunetier	
Partie à compléter par le lycée Anne VEAUTE Jour et date de la journée d'immersion : _____ de _____ à _____ L'élève devra se présenter au bureau du DDFPT 10 minutes avant l'horaire indiqué sur la convention !					
		Les signataires de la présente convention ont pris connaissance et s'engagent à respecter les 7 articles figurant au verso.			
Le chef d'établissement d'origine	L'élève stagiaire	Le(s) responsable(s) de l'élève stagiaire	Le professeur principal	Le chef d'établissement du lycée Anne VEAUTE Mme TABACZYNSKY	
Date : Signature	Date : Signature	Date : Signature	Date : Signature	Date : Signature	

Article 1 :

- Le mini-stage est une séquence d'observation qui a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.
- Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

Article 2 :

Le mini stage est organisé en 3 phases :

- Une phase préparatoire conduite au sein du collège ou du lycée d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare le mini-stage avec l'aide de ses professeurs, du professeur principal, du psychologue EN.
- La phase de mini-stage à proprement parler qui se déroule au lycée Anne VEAUTE de Castres.

L'élève stagiaire est intégré dans une classe ou un groupe de stagiaires, principalement en enseignement professionnel ou technologique. L'élève sera observateur et ne fera en aucun cas usage d'une machine dite « dangereuse » au regard du code du travail. Il complète la fiche d'exploitation qui lui est remise.

- Une phase d'exploitation du mini-stage de retour au collège ou au lycée d'origine.

Article 3 :

L'élève s'engage :

- à se présenter au lycée aux dates et horaires mentionnés sur la présente convention,
- à respecter le règlement intérieur du lycée,
- à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage,
- à suivre les activités proposées pendant le mini-stage et à renseigner la fiche d'exploitation avant la fin du mini-stage,
- à arriver avec une tenue correcte, à ne pas amener d'objet de valeur, ni d'objets encombrants,
- le cas échéant, à s'équiper des tenues nécessaires distribuées à l'entrée des espaces technologiques.

Article 4 :

La visite de l'élève est soumise à l'autorisation des parents ou de son représentant légal. Les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent :

- à assurer le déplacement de l'élève au lycée Anne VEAUTE,
- à venir chercher l'élève au lycée Anne VEAUTE, si besoin est, à tout moment durant le mini-stage,
- à informer l'établissement d'origine en cas d'absence au mini-stage.

Article 5 :

Pendant son séjour dans l'établissement, l'élève sera placé sous l'entière autorité du proviseur du Lycée ; il devra se conformer strictement aux instructions et aux consignes données.

Le lycée d'accueil s'engage :

- à informer l'élève sur une formation en l'insérant dans un enseignement professionnel ou technologique, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les conditions de formation, les possibilités d'insertion,
- à informer l'élève sur les conditions générales de formation en lycée professionnel,
- à assurer l'élève dans le cadre de sa participation aux diverses activités, à s'assurer qu'il n'utilise pas de machine dangereuse,
- à informer au plus vite le collège ou lycée d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage,
- à informer l'établissement d'origine en cas d'absence ou d'accident subi par l'élève pendant le mini-stage, à charge l'établissement d'origine de prévenir la famille.

Article 6 :

L'établissement d'origine s'engage :

- à faire parvenir la convention dûment renseignée, par retour de courrier ou de courriel, avant le début du stage.
- à aider l'élève dans la préparation du mini-stage et son exploitation au retour,
- à régler le coût de la restauration en cas de non prise en charge par l'élève,
- à avoir assuré ses élèves pour ce type d'activité et que les élèves, eux-mêmes, soient assurés au titre de la responsabilité civile (assurance scolaire)
- à informer le lycée Anne VEAUTE en cas d'absence au mini-stage.

Article 7 :

Repas : si l'élève est demi-pensionnaire ou interne dans son établissement, le règlement s'effectuera entre les services.

Si l'élève est externe dans son établissement et qu'il désire déjeuner au lycée Anne VEAUTE, il devra régler son repas à son arrivée.

Le tarif est de 4.00 €.

Convention en 3 exemplaires :

Etablissement d'origine ☐

Lycée Anne VEAUTE ☐

Elève stagiaire ☐

Diffusion de la convention à l'interne du Lycée Anne VEAUTE :

DDF ☐ VIE SCOLAIRE ☐